

Relevé de décisions de comité de pilotage du PCPMath du 19/06/2013

Le Rôle du CTLES

Le rôle du CTLES a été précisé :

- Co-animateur du plan
- Soutien technique, notamment avec la mise à disposition d'outils (plateforme, PMB)
- Expertise sur les plans de conservation et les conventions
- Pôle de conservation, en dernier recours, la conservation devant se faire en priorité au plus près des chercheurs, c'est à dire dans les bibliothèques du réseau

Le CTLES accepte de co-animer le PCPMath dans ce cadre modulo la modification de la convention pour préciser son rôle.

La convention

Le projet de convention manque de précision sur différents points qui devront être retravaillés. Un groupe composé de Philippe Thieullen, Norbert Schappacher, Frédéric Hélein, Annelise Garnier, Nathalie Granottier, Elisabeth Kneller, Isabelle Famechon, Dominique Barrère est chargé de retravailler le texte de la convention pour lever les ambiguïtés et imprécisions du texte.

Les signataires de la convention

Outre les tutelles des bibliothèques impliquées et le CTLES co-animateur, il est nécessaire de désigner un signataire représentant le RNBM. Le choix des délégations régionales du CNRS est écarté. La meilleure solution pourrait-être d'obtenir de l'INSMI que le CNRS soit signataire pour le RNBM.

Les outils

Le CFP est, pour le moment, l'outil de gestion et de communication du plan. Le CTLES accepte que nous testions la plateforme de travail partagée. Ce test sera réalisé par le groupe de coordination.

Les règles du plan

- Toute bibliothèque qui souhaite participer au plan de conservation partagée devra utiliser et mettre à jour les outils de ce plan.
- les candidatures sont basées sur le volontariat.
- Les collections doivent être au plus près des mathématiciens
- Il n'y a pas de limitation du nombre de pôles de conservation cependant un arbitrage du comité de pilotage pourra être demandé par la cellule de suivi en cas de nécessité
- Les bibliothèques participantes et les éventuels arbitrages du comité de pilotage pourront s'appuyer sur les critères ci-dessous
 - o Collection la moins lacunaire possible (cependant il est à noter que des transferts de collections avec d'autres bibliothèques participantes sont envisageables pour compléter une collection)
 - o Etat physique de la collection le meilleur possible
 - o Respect dans la mesure du possible de la répartition géographique (5 zones)

- Intérêt scientifique de la localisation (par exemple : présence d'une équipe travaillant sur le domaine couvert par le périodique)
- Une bibliothèque peut garder sa collection et/ou son abonnement même sans être pôle de conservation
- Une bibliothèque qui arrête son abonnement à un titre peut, si elle le souhaite, rester pôle de conservation pour l'antériorité de la collection. Cependant le comité de pilotage encourage fortement les bibliothèques pôle de conservation à maintenir lorsque cela est possible les abonnements courants aux titres concernés.
- Les bibliothèques volontaires pour être pôle de conservation, se porteront candidates via le CFP, dans le champ actuellement nommé « pôle ». Ce champ est modifiable uniquement par la bibliothèque concernée et après identification, ou par l'administrateur.
- Les candidatures seront vérifiées par la cellule de suivi qui sera chargée de faire remonter au comité de pilotage les éventuelles situations nécessitant un arbitrage.
- Les listes de titres à traiter seront adressées aux bibliothèques par le groupe corpus en fonction des critères de traitement qui seront définis par le comité de pilotage et des contraintes techniques.

Le corpus

Les mathématiciens membres du CP vont travailler à établir le corpus des revues qui feront l'objet du plan de conservation partagée.

Le calendrier du plan

La mise en place des conventions risque d'être longue. Le comité de pilotage propose de travailler sur les outils et le corpus dès maintenant. Ceci pour permettre aux bibliothèques et aux universités de commencer à réfléchir et à se positionner afin d'avoir une vision plus concrète du fonctionnement du plan au moment de signer la convention.

